

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 698

présenté par

M. Berrios, M. Aubert, Mme Péresse et M. Solère

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à confisquer le pouvoir des maires en matière de logement et contrevient au principe constitutionnel de libre administration des communes.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet article.